



Syndicat National des Personnels
de l'éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat Départemental, 24 rue Henry Lafosse – 76000 Rouen
Tél : 02 32 08 33 10 - Fax : 02 35 98 62 51
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpespjfsu76.27@gmail.com



SECTION SEINE MARITIME - EURE

COMPTE RENDU D'AUDIENCE À LA DT DU 29 MARS 2016

Le SNPES-PJJ-FSU avait demandé une audience à la DT afin d'évoquer entre autre, la situation des services du territoire en lien avec la circulaire de mobilité et le BOP, c'est à dire en ce qui concerne les postes dans chaque services. Nous souhaitons également faire le point plus particulièrement sur la situation de l'UEHC d'Évreux et de l'UEMO de Dieppe au vu des projets immobiliers annoncés et/ou en cours. C'est le DT et le RAPT qui ont reçu la délégation du SNPES-PJJ/FSU .

SITUATION DU STEMOI DE DIEPPE

CONCERNANT LE FUTUR DÉMÉNAGEMENT DE L'UEMO DE DIEPPE :

Après l'annonce précipitée d'un déménagement de l'unité dans des locaux de la sous-préfecture, dans le cadre de la création d'une « maison de l'état », ceci malgré une surface envisagée tout à fait insuffisante et des problèmes techniques de partage des locaux non pris en compte, le projet semble enfin retrouver une temporalité raisonnable. En effet, dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, ce sont finalement 300 m² en RDC qui pourront être libérés fin 2017. Les travaux d'agencement pourront débuter en 2018. Ces propositions d'agencement seront prochainement présentées aux personnels de l'UEMO de Dieppe.

Le SNPES-PJJ/FSU est satisfait de ce nouveau délai et du nouveau projet d'occupation du rez de chaussé, bien plus respectueux des contraintes inhérentes à nos missions et à une prise en charge de qualité des jeunes et de leur famille.

Il est toutefois regrettable d'avoir dû interpeller, la direction territoriale, la direction Interrégionale, l'AC et même les députés du secteur, pour faire valoir que les méthodes employées par l'administration pour suivre une commande politique à marche forcée n'étaient pas acceptables. **A l'heure où la direction de la PJJ fait de sa priorité la prévention des risques psycho-sociaux et cherche à mettre en œuvre la « bientraitance » des personnels, force est de constater que les automatismes en ce qui concerne une communication de qualité et une prise en compte du sentiment d'insécurité des agents, ne sont pas encore en place...**

CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'UEMO

L'activité de l'UEMO est en constante augmentation, créant une suractivité dans le service. Le flux de MJIE est toujours important et les deux psychologues contractuelles, embauchées en février sont confrontées à des normes incompatibles avec une intervention pluridisciplinaire de qualité. Le SNPES-PJJ/FSU souligne que dès leur arrivée, des mesures se terminant entre deux semaines et deux mois plus tard ont été attribuées à ces collègues sans que le sens de ces attributions ne soit porté par la direction du service.

Le directeur territorial suppose que ce manque d'accompagnement est dû à l'absence de la RUE, actuellement en arrêt... Cette explication nous semble un peu mince alors que cet état de fait a été exposé clairement en réunion des psychologues organisé à la DT par le DTA et une RPI. Force est de constater qu'ils ne se sont pas emparés du problème et que ces nouvelles collègues contractuelles n'ont pas été accompagnées dans l'installation dans leur nouvelle mission, c'est le moins que l'on puisse dire !

Pour mémoire, si la DIR avait avalisé la création d'un troisième poste de psychologue à Dieppe tel que le prévoyait le 1^{er} Plan de Lutte Antiterroriste (PLAT1) de mars 2015 et renforcer la pluridisciplinarité, la situation ne serait pas celle que nous observons aujourd'hui, comme hier, puisque cette difficulté concernant l'afflux constant de MJIE date quasiment de la suppression de l'habilitation au secteur associatif en 2011.

En ce qui concerne les postes d'éducateurs, c'est le poste « PLAT 2 » qui permet « d'éponger » la suractivité alors qu'il n'est pas comptabilisé dans les objectifs du service. De fait, très rapidement, il est à parier que ce poste sera « banalisé » et il rentrera dans la prise en compte de l'activité. Rappelons que par ailleurs, la charge de travail que représente la mission PEAT ne permet aucune décharge de mesures alors qu'elle est répartie sur les 7 éducateurs du service.

Le SNPES-PJJ/FSU a déjà à plusieurs reprises évoqué cette situation avec la DT mais la réponse reste toujours la même, cela ne peut pas être pris en compte dans GAME. Le directeur territorial dit envisager de demander-l'embauche d'un contractuel si le nombre de jeune dépasse 25/éducateur.

UEAJ DE ROUEN

Le recrutement en cours d'un éducateur faisant fonction de PT, en résidence à Évreux, n'a pas pu aboutir en raison d'une difficulté liée à la situation du candidat. Par ailleurs ce poste, pourtant vacant à la dernière CAP, n'est plus proposé à la mobilité. Quid de la mission insertion à Évreux ?

Le Directeur Territorial indique que la DiR n'a pu obtenir de modification à ce sujet, en lien la volonté d'une uniformisation des UEAJ sur le territoire national. (Ratio nombre de PT/Educ/Unité). L'UEAJ d'Évreux ayant fermé depuis plusieurs années, le rattachement de ce poste de PT, sur l'UEAJ de Rouen n'a pas été retenu. La DT regrette cette situation car le projet était de renforcer les activités de jour à Évreux avec le recrutement d'un emploi civique. Le DT va poursuivre ses demandes en ce sens, d'autant qu'il considère que l'UEHC d'Évreux a besoin du support des activités de jour. Le DT nous a néanmoins fait part de ses craintes quant à la remise en question des recrutements à partir de septembre en raison du rattachement à la DiR Grand Ouest au 1^{er} janvier 2017.

Le SNPES-PJJ/FSU est inquiet non seulement par rapport à la situation d'Évreux mais également par rapport à celle de l'UEAJ de Rouen et la difficulté à recruter des PT. Seule, l'organisation d'un concours d'envergure permettrait d'assurer la pérennité des dispositifs d'insertion à la PJJ.

SITUATION DE L'UEHC D'ÉVREUX

Le permis de construire du pavillon de Gravigny a été délivré pour la mise aux normes. Les travaux commenceront fin juin pour un relogement au quatrième trimestre. Les travaux du foyer commenceront par la suite avec une rénovation de l'existant. Le projet, encore vague, inquiète par son manque d'ambition. Le SNPES-PJJ/FSU a demandé à être tenu au courant et à ce que les personnels soient associés à la réflexion concernant un réaménagement de ces locaux. **Nous appelons les personnels de l'UEHC d'Evreux à rester vigilants et à interpeller leur direction à ce sujet. Concernant les postes d'éducateurs, le directeur Territorial n'envisage pas de fermeture malgré un effectif de jeunes passant de 6 à 5. Il envisage par contre de missionner des agents sur des missions d'insertion.**

Concernant le poste de psychologue, le SNPES-PJJ/FSU a de nouveau rappelé que dans le cadre du 1^{er} PLAT de mars 2015, le personnel doit exercer ses missions à temps plein à l'UEHC et ne plus intervenir au CER. La dernière circulaire de mobilité a d'ailleurs été corrigée dans les additifs pour

supprimer les compléments de services des postes de psychologue en hébergement qui apparaissaient encore par erreur.

Le directeur territorial ne s'est toujours pas engagé à rectifier cette situation et cela bien que la collègue affectée au 1^{er} janvier doit suivre une formation d'adaptation de 40 jours sur l'année.

SITUATION DE L'UEHD DE ROUEN

Le SNPES-PJJ/FSU a de nouveau interpellé le directeur territorial quant à l'absence de réponse donnée à une partie des collègues de l'UEHDR concernant leurs primes de déménagement. **Nous avons de nouveau demandé au Directeur Territorial de venir expliquer cette situation aux agents concernés.**

SITUATION DU STEMO DU HAVRE

Il existe une situation de suractivité au Havre comme à Dieppe, elle aussi « éponnée » par le poste créé dans le cadre du PLAT 2 au 1^{er} janvier 2016. En ce qui concerne la pluridisciplinarité, les MJIE sont prises en charge avec parfois peu ou pas d'intervention du psychologue en raison de la surcharge de travail. Aucun recrutement ne semble envisagé à ce jour. Un poste de psychologue est proposé à la mobilité, un autre doit être proposé au recrutement d'un travailleur handicapé (en cas de départ).

Une nouvelle fois, le SNPES-PJJ/FSU a réclamé qu'une réelle pluridisciplinarité soit mise en place dans les services et une nouvelle fois, le DT n'a pas répondu.

SITUATION DU STEMO DE ROUEN

Le STEMO va perdre un poste qui n'est pas proposé à la mobilité suite au départ en retraite d'une collègue. Une création de poste est prévue dans le cadre du PLAT 2. Ce poste sera pourvu à la prochaine Cap avec une affectation au 1^{er} décembre 2016.

Pourtant le STEMO, comme ceux précédemment cités connaît un fort afflux de MJIE avec de grandes fratries d'autant que le SAH a déjà réalisé ses quotas. Le départ prochain d'une collègue en congé maternité risque d'accentuer cette situation de surcharge. Par ailleurs, un aménagement de poste a été acté pour un personnel mais sans que la DiR ne prenne en compte la décharge de mesure pour le service inhérente à cet aménagement. Le Directeur Territorial s'engage à revoir cette question car il ne trouve pas cette position logique.

Toutefois, la capacité de la DT à entendre cette surcharge d'activité semble toujours soumise à une forme « d'incompréhension » de sa part, les chiffres transmis par le service et la comptabilité de la DiR/DT, ne correspondant pas... Cette « confusion » sort du chapeau à chaque fois que le service fait part de ses difficultés, façon de noyer le poisson dans la vase des décharges des missions PEAT, QM, etc, qui ne sont pas comptabilisés à la hauteur des besoins des permanences à assurer.

Dans la logique de ce discours, la demande d'embauche d'un contractuel éducateur ne sera certainement pas entendue. Le SNPES-PJJ/FSU a demandé au DT de venir rencontrer l'équipe afin qu'il puisse expliquer aux collègues, ce positionnement.

SITUATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

Un poste de RPI va être supprimé suite au départ en retraite d'un agent à la fin de l'année. Cette suppression est en lien avec le futur rattachement à la région Grand Ouest, le nombre de conseiller technique étant trop important sur cette région. Dans le cadre de la réorganisation régionale, il n'est pas prévu de suppression de poste pour l'instant mais il convient de rester vigilant. Les deux postes vacants de Secrétaire Administratif sont proposés, l'un à la mobilité, l'autre dans le cadre des recrutements de travailleurs handicapés.

Le SNPES-PJJ/FSU a demandé des précisions sur la possibilité d'avancement au grade de SA sur liste d'aptitude pour les adjoints administratifs. Le directeur territorial nous a confirmé que ces avancements

se font sur liste d'aptitude à condition d'être mobile sur un poste de SA. (Contrairement à ce qui avait pu être dit dans d'autres lieux.)

SITUATION DU STEMMO D'ÉVREUX

L'assistant social de l'UEMO d'Évreux va partir à la retraite et parallèlement le poste d'AS de l'UEMO du Val-de-Reuil est vacant . Le DT nous a informé qu'au vu de l'activité et il était fort probable que seul le poste de l'UEMO d'Évreux soit pourvu. De plus, il a semblé découvrir la situation de ces deux unités qui, comme ailleurs sur le territoire, ont des conditions de travail qui se dégradent de jours en jours.

Tout au long de cette audience, le SNPES-PJJ/FSU a, une nouvelle fois, dénoncé cette politique du chiffre et le grand décalage entre les notes de l'AC, qui posent la « bienveillance » des agents comme objectif, et la réalité du terrain qui en est très éloignée. Il a également mis en garde la DT en ce qui concerne la situation désastreuse des services en lien avec la dégradations importante des conditions de travail. Aussi, nous restons très dubitatifs en ce qui concerne la mise en place par la DT de groupes de travail concernant les risques psychosociaux : Quels seront leurs moyens et leurs objectifs dans un tel contexte ?